

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE SUR LES AFFAIRES SOUMISES
A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE

Réunion du jeudi 25 Juin 2026

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 25 Juin 2026 à 19h15 dans la salle de Conseil en mairie et examinera les questions suivantes :

Désignation du secrétaire de séance

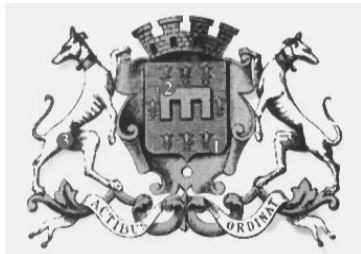
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 28 avril 2026

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 28 Avril 2026 (joint avec la convocation).

	Objet de la délibération
D 2026-26	Règlement intérieur du Conseil Municipal Le Conseil Municipal doit délibérer sur son nouveau règlement intérieur
D 2026-27	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) Le Conseil Municipal doit désigner les 24 personnes qui seront proposées pour intégrer la CCID
D 2026-28	Décision Modificative du budget du service des eaux Le Conseil Municipal est sollicité pour apporter des modifications sur le budget primitif 2026 du service des eaux.
D 2026-29	Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 Le Conseil Municipal est sollicité pour définir le montant annuel de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable qui dépend de la qualité du réseau d'eau potable et qui est compris entre 0,02 € et 0,10 €/m3
D 2026-30	Admissions en non-valeur Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'annulation de mandats de recettes suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise (créances éteintes) pour un montant de 117 €.
D 2026-31	Attributions de subventions aux associations avesnoises Le Conseil Municipal est sollicité pour attribuer des subventions à 16 associations avesnoises.
D 2026-32	Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AB n°1057 Le Conseil Municipal étudiera la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°1057, située derrière le Crédit Agricole dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du centre-bourg.
D 2026-33	Convention de servitude avec ENEDIS Dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence rue Derbecourt, Un transformateur électrique sera installé. Il convient d'autoriser la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour leur permettre d'assurer l'entretien et les interventions nécessaires
D 2026-34	Demande de subvention auprès du Département au titre du FARDA - Aide à la voirie Communale Le programme de travaux sur la voirie communale au titre de l'année 2027 sera présenté au Conseil municipal pour validation et solliciter une subvention auprès du Département.

D 2026-35	Demande subvention auprès du Département au titre des OSMOC Le programme de travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie communale au titre de l'année 2026 sera présenté au Conseil municipal pour validation et solliciter une subvention auprès du Département.
D 2026-36	Demande subvention au Département au titre des amendes de police Le Conseil Municipal est sollicité pour demander une subvention au Département au titre des amendes de police pour permettre le financement des aménagements de sécurisation de la voirie communale.
D 2026-37	Demande subvention auprès de la Région au titre de l'appel à projets BIOR Le Conseil Municipal est sollicité pour demander une subvention à la Région au titre de l'appel à projet BIOR pour permettre la préservation et l'aménagement de chemins ruraux
D 2026-37	Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le financement de travaux de dé raccordement d'avaloirs Le Conseil municipal est sollicité pour valider le projet de travaux de dé raccordements d'avaloirs dans le cadre de la gestion des eaux pluviales sur la commune et déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau
D 2026-38	Désignation du représentant de la commune à la CLECT Le conseil municipal doit désigner son représentant qui siégera au sein de la CLECT des Campagnes de l'Artois
DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES	



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 28 Avril 2026**

Le **mardi 28 Avril 2026** à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 24 Avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mme MALBRANQUE Sabine, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERKER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr HEIRMAN Lucas, Mme LAVERDURE Hélène

Était Excusé : Mr LEFEBVRE Robin représenté par Mme DELPORTE Michèle

1-Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose que Madame DAMBREVILLE Florence soit désignée secrétaire de séance.
Vote à l'unanimité

2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 20 mars 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

3- Compte financier unique et affectation des résultats 2025 de la commune

Monsieur le Maire fait lecture du CFU et de l'affectation des résultats 2025 de la commune ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		49 454,89 €	351 703,29 €	0,00 €	351 703,29 €	49 454,89 €
Part affectée à investissement		49 454,89 €				49 454,89 €
Opérations de l'exercice	1 961 922,42 €	1 996 981,96 €	571 125,44 €	700 206,54 €	2 533 047,86 €	2 697 188,50 €
Totaux	1 961 922,42 €	1 996 981,96 €	922 828,73 €	700 206,54 €	2 884 751,15 €	2 697 188,50 €
Résultat de clôture		35 059,54 €	222 622,19 €		187 562,65 €	
	Besoin de financement		222 622,19 €	ligne 001	à inscrire en dépenses d'investissement	
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		112 924,94 €			
	Restes à réaliser RECETTES		97 279,99 €			
			+			
	Besoin total de financement		238 267,14 €			
	Excédent total de financement					

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

35 059,54 €	à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement
0,00 €	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Compte Financier Unique de la commune et l'affectation des résultats 2025 au compte 1068 du budget primitif 2026 de la commune.

4- Fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taux de la taxe sur le Foncier bâti : 45,79 %
- Taux de la taxe sur le Foncier non bâti : 49,68 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,92 %

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent

5- Budget Primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2026 de la commune.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 955 877,37€.

La section d'investissement s'élève à

- Recettes : 599 133,31 €
- Dépenses : 583 488,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de Budget Primitif 2026 de la commune.

6- Compte financier unique et affectation des résultats 2025 du service public de l'eau

Monsieur le Maire fait lecture du CFU et de l'affectation des résultats 2025 de la commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		23 862,80 €	0,00 €	122 832,53 €	0,00 €	146 695,33 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	44 912,36 €	38 554,25 €	5 074,00 €	16 299,99 €	49 986,36 €	54 854,24 €
Totaux	44 912,36 €	62 417,05 €	5 074,00 €	139 132,52 €	49 986,36 €	201 549,57 €
Résultat de clôture		17 504,69 €		134 058,52 €		151 563,21 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			134 058,52 €	ligne 001	à inscrire en recettes d'investissement	
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			134 058,52 €			

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

17 504,69 €	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement
-------------	--

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal valide à la majorité le Compte Financier Unique du service public de l'eau et l'affectation des résultats 2025 au compte 1068 du budget primitif 2026 du service public de l'eau.

7- Budget Primitif 2026 du service public de l'eau

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2026 du service public de l'eau.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 62 275 €

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 156 119,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 du service public de l'eau.

8- Admissions en non-valeur de créances éteintes

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste de créances éteintes fournie par le SGC de Saint-Pol-Sur-Ternoise pour décision d'admission en non-valeur.

Cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Elle constitue donc une charge budgétaire définitive et doit être constatée par l'assemblée.

Les créances éteintes s'élèvent à 780,27 € et résultent d'une mise en liquidation judiciaire de la société Frites Exquises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'admettre en créances éteintes la liste suivante : 8167030432 comprenant 4 pièces pour un montant total de 780,27 €.

Un mandat de paiement sera établi pour annuler ces recettes au compte 6542 (créances éteintes).

Résultat du Vote :

Pour : 16

Contre : 3

9- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale voté le 20 Avril 2026 ;

Considérant l'action du Centre Communal d'Action Sociale en direction des jeunes, des aînés et des plus fragiles ;

Considérant que le rôle du CCAS est indispensable pour lutter contre les inégalités et la pauvreté ;

Il est proposé d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle pour l'année 2026 d'un montant de 12 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'octroi d'une subvention de 12 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Avesnes-le-Comte au titre de l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables afférentes.

10- Fixation des tarifs pour une journée « famille » au parc « La mer de sable » à Ermenonville

Comme chaque année, la commune et le CCAS proposeront à la fin du mois d'Août différentes activités de loisirs destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles. Entre 300 et 400 personnes participent chaque année

Le programme proposé prévoit une sortie d'une journée le mercredi 26 Août au parc « la Mer de Sable » à Ermenonville destinée aux jeunes et aux familles.

Cette journée ouverte à tous permettra de bénéficier du déplacement en bus et d'un accès au parc. Au vu du coût de cette action, il convient de définir le montant de la participation par personne.

Le coût par personne s'élève à 42 € (transport et entrée).

La priorité sera donnée aux avesnois mais la journée est également ouverte aux extérieurs.

Dans le but de favoriser l'accès et la participation du plus grand nombre à cette journée, il est proposé de fixer la participation à 30 € par avesnois et 42 € par personne extérieure à la commune.

Les jeunes de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés par un adulte référent.
De 16 à 18 ans, une participation seule sera acceptée sous réserve d'une autorisation parentale.

La recette des inscriptions sera reversée au CCAS qui prendra en charge le reste du coût de la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs à cette sortie au parc « La Mer de Sable » à Ermenonville à 30 € pour les avesnois et 42 € pour les non-avesnois.

11- Fixation d'un tarif pour une journée en Baie de Somme pour les aînés

A l'occasion de la semaine bleue, la commune et le CCAS souhaitent proposer aux aînés une sortie à la journée à la découverte de la Baie de Somme.

Le programme de cette journée consistera dans la visite de la Baie de Somme en train à vapeur, d'un repas dans un restaurant du Crotoy puis de la visite de la maison de la Baie de Somme à Lanchères et d'un temps libre à Saint Valéry sur Somme

Cette journée, réservée aux personnes de plus de 60 ans se déroulera le mardi 6 Octobre 2026.

Le coût par personne s'élève à 75 € (transport, visites et repas).

La priorité sera donnée aux avesnois mais la journée est également ouverte aux extérieurs.

Dans le but de favoriser l'accès et la participation du plus grand nombre à cette journée, il est proposé de fixer la participation à 60 € par avesnois et 75 € par personne extérieure à la commune.

Un minimum de 36 personnes inscrites sera nécessaire pour maintenir la sortie.

La recette des inscriptions sera reversée au CCAS qui prendra en charge le reste du coût de la journée.

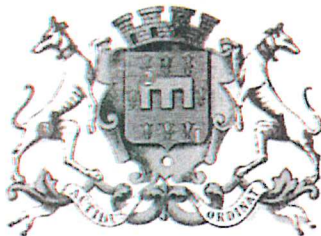
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs à cette sortie destinée aux aînés de plus de 60 ans à 60 € pour les avesnois et 75 € pour les non-avesnois.

**Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au mardi 28 Avril 2026
dans le cadre de sa délégation générale en date du 20 Mars 2026**

Concessions au cimetière

- Délivrance d'une concession de 3m² /50 ans aux pompes Funèbres DUFLOS pour le compte de Monsieur LESAGE Dominique (180 €)
- Délivrance d'une concession de 3m² /50 ans à Mesdames GRUMETZ Gaëtane et Renée (180 €)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mr HEIRMAN Lucas représenté par Mme CAUET Murielle, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Jérôme LEROY

Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal d'AVESNES-LE-COMTE ;

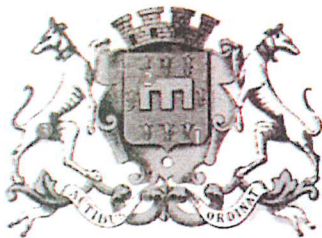
Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation ;

Considérant que M. le Maire a présenté au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERKER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mr HEIRMAN Lucas représenté par Mme CAUET Murielle, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Jérôme LEROY

Objet : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, 1 agents de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms jointe à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



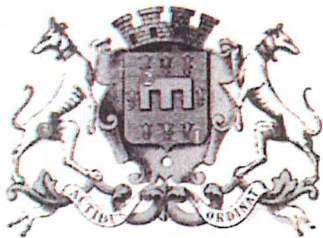
Annexe à la délibération pour la désignation des membres

De la commission communale des impôts directs

D'AVESNES-LE-COMTE

Liste des commissaires présentés par le conseil municipal d'Avesnes-le-Comte

	Nom-Prénom
1	NICK JOELLINE
2	PIERRON FLORENCE
3	DEHOUX CHRISTOPHE
4	CAYET MARIE-JEANNE
5	MALBRANQUE SABINE
6	VANDEVILLE ANNIE
7	KRZYWANSKI PATRICK
8	DABLEMONT RENE
9	BEAUCOURT AGNES
10	DUEZ MYRIAM
11	LEFEVRE ALAIN
12	ASQUIN LAURENT
13	ANSELIN JEAN-PAUL
14	BERTOUT CLAUDIE
15	VERSTAVEL CEDRIC
16	MARTIN MICHELINE
17	DELPORTE MICHELE
18	MUCHEMBLED EDDY
19	DULIEU JOHAN
20	LEFEBVRE ROBIN
21	DAMBREVILLE CLAUDE
22	GAVORY RICHARD
23	DABLEMONT NADINE
24	DENEUVILLE JULES-HENRI



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERCKER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mr HEIRMAN Lucas représenté par Mme CAUET Murielle, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Jérôme LEROY

Objet : Décision Modificative N°1- Budget 2026 du service des eaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération en date du 28 Avril 2026 relative au vote du Budget Primitif du service des eaux

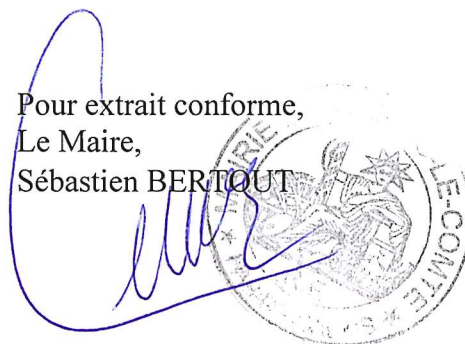
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder dans la section d'investissement à des modifications :

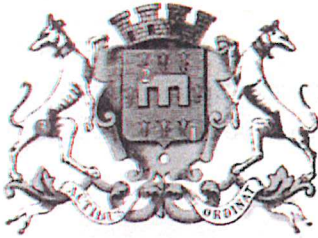
	Chapitre	Article	Désignation	Montants en euros
Dépenses	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 1 616
Recettes	040	2803	Frais d'études	+ 1 616

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative du Budget Primitif 2026 du service des eaux telle que détaillée ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_28-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERCKER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mr HEIRMAN Lucas représenté par Mme CAUET Murielle, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Jérôme LEROY

Objet : redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1er janvier 2025,

Vu la délibération n°24-A-067 du 30 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Artois Picardie portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passé entre la Commune d'Avesnes-le-Comte et Véolia et entré en vigueur le 01/01/2006 et notamment son article 31 (relatif au recouvrement et au reversement de la part collectivité) ;

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_29-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées depuis le 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :
 - Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Artois-Picardie ;
 - Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - L'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation). Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptable spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable :

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;

Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0,10 €/m³ ;

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année ;

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit ;

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,41 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la commune d'Avesnes-le-Comte les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,041 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

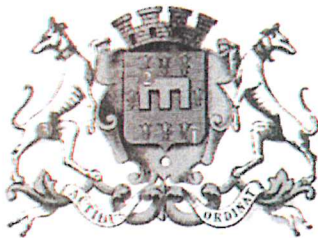
- Que cette contrevaieur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire, de même que la redevance « consommation d'eau potable », dont le montant a été fixée par l'agence de l'eau.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT



Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_29-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Jérôme LEROY

Objet : Admissions en non-valeur de créance éteinte

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste de créances éteintes fournie par le SGC de Saint-Pol-Sur-Ternoise pour décision d'admission en non-valeur.

Cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Elle constitue donc une charge budgétaire définitive et doit être constatée par l'assemblée.

La créance éteinte s'élève à un montant de 117 € correspondant aux frais d'occupation temporaire du domaine public de la société Frites Exquises pour la période du 01/01/25 au 30/09/25 et résulte d'une mise en liquidation judiciaire de cette dernière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'admettre en créance éteinte la liste suivante :

- 8233230332 comprenant 1 pièce pour un montant total de 117 €.

Un mandat de paiement sera établi pour annuler cette recette au compte 6542 (créances éteintes).

Résultat du Vote :

Pour : 18

Contre : 1

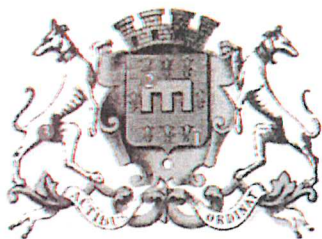
Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_30-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme
Le Maire

Sébastien BERTOUT



Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_30-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

Vu l'avis de la Commission « Associations, manifestations, animations, cérémonies, commerce, jeunesse et loisirs »

Considérant l'apport de la vie associative pour le dynamisme et l'attractivité de la commune ;

Considérant que le soutien à la vie associative est indispensable pour favoriser le vivre ensemble et renforcer le lien social ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux 16 associations reprises dans le tableau en annexe du présent rapport pour un montant total de 19 950 €.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur HULOT Alexandre, Monsieur HEIRMAN Lucas, Mme CAUET Murielle, Mme MARTIN Micheline, Mme RICHARD Brigitte et Madame MALBRANQUE Sabine après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les propositions de subventions pour les 16 associations reprises dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 19 950 €
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_31-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT

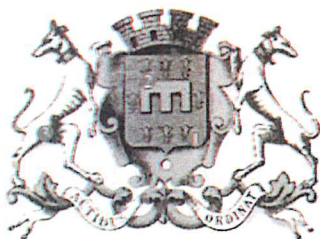


Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_31-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

COMMUNE D'AVESNES LE COMTE

subventions aux associations Année 2026

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant proposé 2026
Harmonie La Cécilienne	2 700 €
Archers Les Jeunes	700 €
Gymnastique féminine	700 €
Sté chasse Le Garenne Avesnois	500 €
CLUB de l'amitié	200 €
Coopérative Ecole Ferry/Verlaine	300 €
Lire et connaître	100 €
Atrébate Football Club (AFC)	5 000 €
La boule Avesnoise	150 €
Association des jeunes sapeurs pompiers	500 €
La Pétanque Avesnoise	1 000 €
FESTI AVESNES	3 000 €
Tennis Club Avesnes-Aubigny	2 500 €
APEL Notre Dame	100 €
Savoirs en Rire	2 000 €
Avesnes Patrimoine	500 €
TOTAL	19 950 €



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AB n°1057

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'inscription au Budget Primitif 2026 du montant nécessaire à l'acquisition ;

La commune mène une réflexion sur le réaménagement du centre-bourg qui vise à renforcer l'attractivité de la commune et améliorer les conditions d'accès aux commerces locaux.

Une étude et un avant-projet ont été réalisés par un bureau d'études afin d'identifier 3 phases de travaux.

La première phase consiste à aménager un nouvel espace situé entre la Grand'rue et la rue Zéphir Bajus qui permettrait d'augmenter la capacité de stationnement à proximité immédiate des commerces mais également y transférer une partie du stationnement présent dans la Grand'rue pour y réaliser des aménagements et sécuriser ainsi la traversée du centre-bourg ou encore aménager la place du marché.

Afin de réaliser cet aménagement, il conviendrait que la commune puisse acquérir la parcelle de terrain sise au 77 Grand'Rue, cadastrée section AB n°1057 d'une superficie de 254 m².

Le propriétaire actuel est la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord-de-France dont le siège est à LILLE (Nord) 10 Avenue Foch

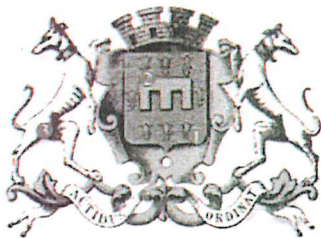
Le prix de vente s'élève à 6 350 € HT (soit 25 €/m²) auquel il conviendra de rajouter les frais de géomètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°1057 d'une superficie de 254 m2 pour un montant total de 6 350 € HT auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord-de-France ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à la finalisation de cette acquisition foncière ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de l'achat (y compris la promesse unilatérale d'achat, l'absence de pollution incompatible avec le projet envisagé, la constatation éventuelle de la caducité de la promesse de vente, sa prorogation éventuelle, l'acte authentique de vente, et plus généralement tous les actes d'exécution et de suivi de la promesse de vente puis de l'acte de vente...).

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERKE Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du FARDA-Aide à la voirie communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme d'aide du Département du Pas-de-Calais en faveur des territoires ruraux (FARDA) volet Aide à la Voirie Communale

Considérant le projet de réfection de la rue des déportés pour un coût total de travaux HT de 40 954,75 € ;

Considérant que ce projet peut faire l'objet de la part du Conseil départemental d'une aide dans le cadre du programme FARDA, au titre de l'aide à la voirie communale pour accompagner tous types de travaux sur les voies communales ;

Considérant que l'aide du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de nature à faciliter la mise en œuvre de ce projet ;

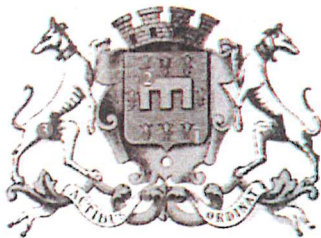
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux sur les voies communales,
- Sollicite du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre du programme FARDA « aide à la voirie communale » à hauteur de 15 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental du Pas-de-Calais la possibilité de débiter les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_33-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais au titre des opérations de sécurité à maitrise d'ouvrage communale (OSMOC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme d'aide du Département du Pas-de-Calais en faveur des opérations de sécurité à maitrise d'ouvrage communale (OSMOC) ;

Considérant que la sécurisation des entrées de la commune est nécessaire afin de permettre la réduction de la vitesse ;

Considérant le projet présenté d'installation d'aménagements de sécurité aux entrées de la commune (rue Louis Petit et rue de Barly) pour un coût total de travaux de 16 141,14 € HT ;

Considérant que ce projet peut faire l'objet de la part du Conseil départemental d'une aide dans le cadre des opérations de sécurité à maitrise d'ouvrage communale (OSMOC) ;

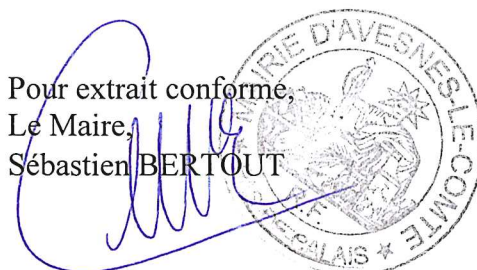
Considérant que l'aide du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de nature à faciliter la mise en œuvre de ce projet ;

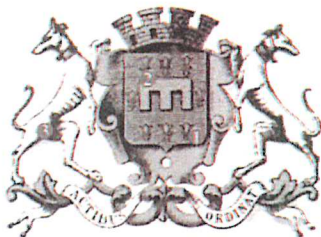
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'aménagements de sécurité rue Louis Petit et rue de Barly
- Sollicite du Conseil départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre des opérations de sécurité à maitrise d'ouvrage communale à hauteur de 7 263,51 €, soit 45% du coût des travaux HT
- Sollicite du Conseil Départemental du Pas-de-Calais la possibilité de débiter les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_34-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais au titre des amendes de police

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme d'aide du Département du Pas-de-Calais au titre des amendes de police ;

Considérant que la sécurisation des entrées de la commune est nécessaire afin de permettre la réduction de la vitesse ;

Considérant le projet présenté d'installation d'aménagements de sécurité aux entrées de la commune (rue Louis Petit et rue de Barly) pour un coût total de travaux de 16 141,14 € HT ;

Considérant que ce projet peut faire l'objet de la part du Conseil départemental d'une aide dans le cadre des amendes de police

Considérant que l'aide du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de nature à faciliter la mise en œuvre de ce projet ;

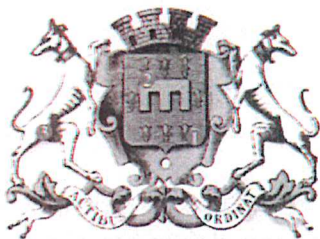
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le projet d'installation d'aménagements de sécurité rue Louis Petit et rue de Barly
- Sollicite du Conseil départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre des amendes de police à hauteur de 6 456,45 €, soit 40% du coût des travaux HT
- Sollicite du Conseil Départemental du Pas-de-Calais la possibilité de débiter les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_35-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERCKER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : Travaux de déconnexion des avaloirs du réseau d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière d'eaux pluviales.

Vu Le Code de l'environnement, et notamment ses dispositions relatives à la lutte contre les eaux claires parasites météoriques ;

Vu la directive cadre sur l'eau (DCE) et les objectifs de bon état des masses d'eau ;

Vu Le programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les conditions d'éligibilité aux aides financières en matière d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales ;

Considérant que des tests à la fumée réalisés sur le domaine public ont mis en évidence des anomalies de raccordement sur le réseau d'assainissement de la commune d'Avesnes-le-Comte (5 avaloirs et grilles situés sur le domaine public sont actuellement raccordés, à tort, sur le réseau d'eaux usées (EU) ou sur un réseau unitaire, générant un apport d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) dans le système d'assainissement collectif) ;

Considérant que la surface active concernée est estimée à 458 m² ;

Considérant que ces dysfonctionnements entraînent une surcharge hydraulique des réseaux EU, un risque de dégradation du traitement en station d'épuration, ainsi qu'une surconsommation énergétique et financière ;

Considérant que des travaux de mise en conformité sont nécessaires, comprenant le raccordement des avaloirs et grilles vers le réseau d'eaux pluviales (EP) existant, ainsi que l'étanchéification de 6 tampons de regards ;

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260629_36-DE
Arrêté de la Préfecture du 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

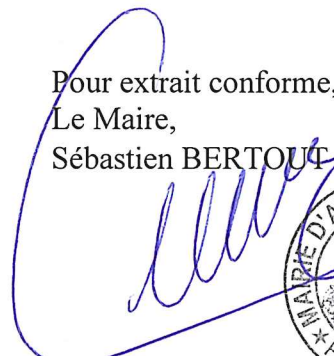
Considérant que le coût estimatif de cette opération est évalué à 18 532 € HT, sous réserve de confirmation suite à la réception du devis définitif ;

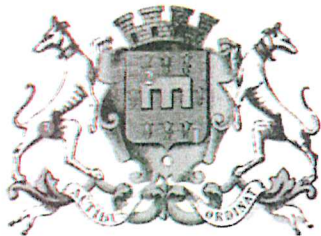
Considérant que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est susceptible d'apporter son soutien financier à ce type d'opération dans le cadre de son programme d'aide à la réduction des eaux claires parasites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux de déconnexion des avaloirs du réseau d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales, tel que décrit ci-après :
 - Raccordement de 5 avaloirs / grilles actuellement branchés sur le réseau Eaux Usées ou unitaire vers le réseau Eaux Pluviales existant ;
 - Étanchéification de 6 tampons de regards
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux, dans le cadre de son programme d'aide à la réduction des eaux claires parasites météoriques.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération et à l'obtention des financements correspondants.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **lundi 29 Juin 2026** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 25 Juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr THILLIEZ Arnould, Mme GABEZ Sylvie, Mr DELASSUS Francis, Mme RICHARD Brigitte, Mme DELPORTE Michèle, Mme MARTIN Micheline, Mme CAUET Murielle, Mme ASQUIN Nathalie, Mr MUCHEMBLED Eddy, Mr LEROY Jérôme, Mr DESCHEEMAERKER Cyril, Mr DULIEU Johan, Mr LEFEBVRE Robin, Mr HEIRMAN Lucas

Etaient Excusés : Mme MALBRANQUE Sabine représentée par Mr LEROY Jérôme, Mme LAVERDURE Hélène représentée par Mme ASQUIN Nathalie

Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des Campagnes de l'Artois

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de Commune des Campagnes de l'Artois ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Sébastien BERTOUT comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des Campagnes de l'Artois.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT



Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20260629-20260609_37-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026